

PUTEAUX

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS Servitudes d'utilité publique

Echelle : 1/5000



D.D.E.92 GEP/SPS

Novembre 2004

LEGENDE

- Limite de commune
- ▲— Limite de l'E.P.A.D.
- 1-SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL**
- Périimètre de protection des forages à Neuilly (Syndicat des eaux)
- 2-SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL**
- ⊕ 500m Monument historique et périmètre de protection
● classé ★ inscrit
- ▨ Site classé
- 3-SERVITUDES RELATIVES A LA L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS**
- Canalisation de gaz de haute pression (en acier)
- Câble souterrain 63 kv (E.D.F.)
- Câble souterrain 225kv (E.D.F.)
- Câble souterrain 63kv abandonné (E.D.F.)
- Chemin de contre-halage (marchepied) largeur : 3.25m
- ▨ Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer (SNCF-RATP)
- ▲— Zone de dégagement des aérodromes
- ▲— Zone de garde radioélectrique
- ▲— Zone de protection radioélectrique
- ▲— Zone secondaire de dégagement
- ▲— Zone de dégagement radioélectrique
- 4-SERVITUDES RELATIVES A LA SECURITE PUBLIQUE**
- ▨ Périimètre de prévention des risques de mouvements de terrain (carrières)

I.B. : Le périmètre réglementaire du plan de prévention des risques d'inondation de la seine dans les Hauts de Seine approuvé le 9 janvier 2004 est reporté sur un plan spécifique.

